

**COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS
de PANGE**

ARRONDISSEMENT METZ-CAMPAGNE

Nombre de
membres
du Bureau
Communautaire

17

Membres
en fonction :

17

Membres présents :

13

Nombre de votants :

16

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Bureau Communautaire**

Séance du 22 juillet 2014 à PANGE

sous la présidence de Monsieur **Roland CHLOUP, Président**

Date d'envoi de la convocation : 07 juillet 2014

Présents :

COINCY : M. Michel HERENCIA
COURCELLES-CHAUSSEY : M. Jean-Marie GORI
MAIZEROY : M. Jean-François LEIDELINGER
MAIZERY : M. Hervé MESSIN
MARSILLY : M. Lucien MUNIER
MONTROY-FLANVILLE : M. Eric GULINO
OGY : M. Gilles VOITURET
PANGE : M. Roland CHLOUP
RAVILLE : Mme Delphine BECKER
RETONFEY : M. Christian PETIT
SANRY-SUR-NIED : Mme Sylviane ETERNACK
SERVIGNY-LES-RAVILLE : M. Alain MANTELET
SILLY-SUR-NIED : M. Serge WOLLJUNG

Absents excusés :

BAZONCOURT : M. Dominique BERTRAND qui a donné procuration à M. CHLOUP
COLLIGNY : M. Guy ANDREZ
COURCELLES-SUR-NIED : M. Fabrice MULLER qui a donné procuration à M. GORI
SORBEY : M. Philippe PIOT qui a donné procuration à Mme BECKER

1) Zone artisanale d'intérêt communautaire de Montoy-Flanville/Coincy.- Signature d'un marché de travaux selon procédure adaptée pour l'extension de la zone artisanale.

Ce point sera réétudié lors d'une séance ultérieure.

Fait et délibéré à Pange, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 22 juillet 2014

Le Président
R. CHLOUP

2) Services à la personne.- Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du RAM au siège de la CCPP.

Le marché passé avec le groupement Agence HIRSCHAUER (mandataire) – SECALOR – TECH'FLUIDES pour la maîtrise d'œuvre du RAM (délibération du Conseil communautaire n°C 2013/307 du 16 octobre 2013) doit être revu à la hausse en raison du coût estimé des travaux résultant de l'étude avant-projet définitif.

En effet, afin de profiter de l'aménagement du RAM dans les locaux communautaires pour réaliser des travaux complémentaires sur le bâtiment-siège et ses alentours, les travaux comprennent, en plus de l'aménagement du RAM, l'accessibilité du siège de la CCPP et la création d'un parking d'une vingtaine de places.

Des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sont attendues pour le RAM, et d'autres subventions peuvent être accordées pour la mise aux normes d'accessibilité du bâtiment, et sur la création du parking, notamment par la Préfecture de la Moselle (au titre de la DETR) et par le Conseil Général de la Moselle.

Un avenant au marché de maîtrise d'œuvre du RAM, d'un montant de 23 975 € HT, s'ajoute ainsi au marché initial de 12 625 € HT, soit un nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre de 36 600 € HT.

Le Bureau communautaire,

Entendu cet exposé,

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE :

- Autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre du RAM, passé avec le groupement Agence HIRSCHAUER (mandataire) – SECALOR – TECH'FLUIDES pour un montant de 23 975 € HT.

Fait et délibéré à Pange, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 22 juillet 2014

Le Président
R. CHLOUP

3) Déchets.- Avenant n°1 au marché de transport et de traitement des déchets provenant des déchetteries de Courcelles-Chaussy et Courcelles-sur-Nied.

Ce point sera réétudié lors d'une séance ultérieure.

Fait et délibéré à Pange, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 22 juillet 2014

Le Président
R. CHLOUP

4) Locaux CCPP.- Demande de subvention auprès de la Préfecture de la Moselle au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la mise aux normes d'accessibilité du siège de la CCPP.

Dans le cadre de la création du RAM, le groupement de maîtrise d'œuvre a étendu son étude, à la demande de la CCPP, à la mise aux normes d'accessibilité du siège de la communauté de communes (accueil des personnes à mobilité réduite notamment).

Le coût prévisionnel global de ces travaux est de 63 500 € HT (étude PRO).

Une partie du montant des travaux nécessaires peut être prise en charge par la Préfecture de la Moselle au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le Bureau communautaire,

Entendu cet exposé,

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE :

- Autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de la Moselle au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la mise aux normes d'accessibilité du siège de la CCPP ;
- Fixe comme suit le plan de financement des travaux de mise aux normes d'accessibilité du siège de la CCPP, sous réserve de l'obtention des aides :

Dépense	Montant HT	Montant TTC
Travaux de mise aux normes d'accessibilité du siège de la CCPP	63 500 €	76 200 €

Recettes	Montant HT
Subvention de la Préfecture de la Moselle (DETR) : 30%	19 050 €
Subvention du Conseil Général de la Moselle : 50 %	31 750 €
Fonds propres communautaires	12 700 €

Fait et délibéré à Pange, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 22 juillet 2014

Le Président
R. CHLOUP

5) Locaux CCPP.- Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Moselle pour la mise aux normes d'accessibilité du siège de la CCPP.

Dans le cadre de la création du RAM, le groupement de maîtrise d'œuvre a étendu son étude, à la demande de la CCPP, à la mise aux normes d'accessibilité du siège de la communauté de communes (accueil des personnes à mobilité réduite notamment).

Le coût prévisionnel global de ces travaux est de 63 500 € HT (étude PRO).

Une partie du montant des travaux nécessaires peut être prise en charge par le Conseil Général de la Moselle.

Le Bureau communautaire,

Entendu cet exposé,

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE :

- Autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Moselle pour la mise aux normes d'accessibilité du siège de la CCPP ;
- Fixe comme suit le plan de financement des travaux de mise aux normes d'accessibilité du siège de la CCPP, sous réserve de l'obtention des aides :

Dépense	Montant HT	Montant TTC
Travaux de mise aux normes d'accessibilité du siège de la CCPP	63 500 €	76 200 €

Recettes	Montant HT
Subvention de la Préfecture de la Moselle (DETR) : 30%	19 050 €
Subvention du Conseil Général de la Moselle : 50 %	31 750 €
Fonds propres communautaires	12 700 €

Fait et délibéré à Pange, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 22 juillet 2014

Le Président
R. CHLOUP

6) Locaux CCPP.- Demande de subvention auprès de la Préfecture de la Moselle au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'aménagement du siège de la CCPP.

Dans le cadre de la création du RAM, le groupement de maîtrise d'œuvre a étendu son étude, à la demande de la CCPP, à l'aménagement du 1^{er} étage de la travée qui abritera le futur RAM.

Le coût prévisionnel global de ces travaux est de 71 500 € HT (étude PRO).

Une partie du montant des travaux nécessaires peut être prise en charge par la Préfecture de la Moselle au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le Bureau communautaire,

Entendu cet exposé,

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE :

- Autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de la Moselle au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'aménagement du siège de la CCPP ;
- Fixe comme suit le plan de financement des travaux d'aménagement du siège de la CCPP, sous réserve de l'obtention des aides :

Dépense	Montant HT	Montant TTC
Travaux d'aménagement du siège de la CCPP	71 500 €	85 800 €

Recettes	Montant HT
Subvention de la Préfecture de la Moselle (DETR) : 30%	21 450 €
Subvention du Conseil Général de la Moselle : 50 %	35 750 €
Fonds propres communautaires	14 300 €

Fait et délibéré à Pange, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 22 juillet 2014

Le Président
R. CHLOUP

7) Locaux CCPP.- Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Moselle pour l'aménagement du siège de la CCPP.

Dans le cadre de la création du RAM, le groupement de maîtrise d'œuvre a étendu son étude, à la demande de la CCPP, à l'aménagement du 1^{er} étage de la travée qui abritera le futur RAM.

Le coût prévisionnel global de ces travaux est de 71 500 € HT (étude PRO).

Une partie du montant des travaux nécessaires peut être prise en charge par le Conseil Général de la Moselle.

Le Bureau communautaire,

Entendu cet exposé,

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE :

- Autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Moselle pour l'aménagement du siège de la CCPP ;
- Fixe comme suit le plan de financement des travaux d'aménagement du siège de la CCPP, sous réserve de l'obtention des aides :

Dépense	Montant HT	Montant TTC
Travaux d'aménagement du siège de la CCPP	71 500 €	85 800 €

Recettes	Montant HT
Subvention de la Préfecture de la Moselle (DETR) : 30%	21 450 €
Subvention du Conseil Général de la Moselle : 50 %	35 750 €
Fonds propres communautaires	14 300 €

Fait et délibéré à Pange, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 22 juillet 2014

Le Président
R. CHLOUP

8) Locaux CCPP.- Demande de subvention auprès de la Préfecture de la Moselle au titre la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'aménagement d'un parking.

Dans le cadre de la création du RAM, le groupement de maîtrise d'œuvre a étendu son étude, à la demande de la CCPP, à la création d'un parking de 19 places pour le siège de la communauté de communes.

En effet, le bâtiment ne dispose que de 3 places de parking matérialisées au sol, sans place spécifique pour les personnes à mobilité réduite, pour environ 26 employés réguliers et jusqu'à 20-25 personnes supplémentaires lors de réunions.

C'est donc principalement le parking de la Mairie de Pange qui est utilisé par les personnes accueillies à la communauté de communes.

Le coût prévisionnel global de ces travaux est de 130 000 € HT (étude PRO).

Une partie du montant des travaux nécessaires peut être prise en charge par la Préfecture de la Moselle au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le Bureau communautaire,

Entendu cet exposé,

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE :

- Autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de la Moselle au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la création d'un parking destiné au siège de la CCPP ;
- Fixe comme suit le plan de financement des travaux de création d'un parking destiné au siège de la CCPP, sous réserve de l'obtention des aides :

Dépense	Montant HT	Montant TTC
Création d'un parking destiné au siège de la CCPP	130 000 €	156 000 €

Recettes	Montant HT
Subvention de la Préfecture de la Moselle (DETR) : 30%	39 000 €
Fonds propres communautaires	91 000 €

Fait et délibéré à Pange, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 22 juillet 2014

Le Président
R. CHLOUP

9) Taxes.- Constitution d'une commission intercommunale des impôts directs.

L'article 1650 A du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) pour les établissements publics de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C (sans qu'il soit nécessaire pour l'EPCI de prendre une délibération emportant création de la CIID).

En application des articles 1504, 1505 et 1517 du CGI, cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Les articles 346 à 346B de l'annexe III au CGI précisent les modalités de fonctionnement de la CIID et de désignation de ses membres.

Aux termes de l'article 1650 A du CGI, la CIID comprend, outre le président de l'EPCI (ou son adjoint délégué) qui en assure la présidence, 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants. Ces commissaires sont désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition de ses communes membres, qui doivent elles-mêmes délibérer.

La CCPP doit ainsi constituer une liste de 20 noms pour les commissaires titulaires et 20 noms pour les commissaires suppléants. Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors du territoire de l'EPCI.

Le Bureau communautaire,

Entendu cet exposé,

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE :

- Décide de constituer une Commission intercommunale des impôts directs ;
- Propose de fixer comme suit la liste des commissaires titulaires et suppléants de cette Commission :

Commissaires titulaires :

Domiciliés en dehors de l'intercommunalité : NICOLAS Jean-Marie, PRIMARD Guillaume

Domiciliés dans l'intercommunalité : BERTRAND Dominique, HERENCIA Michel, ANDREZ Guy, GORI Jean-Marie, MULLER Fabrice, LEIDELINGER Jean-François, MESSIN Hervé, MUNIER Lucien, GULINO Eric, VOITURET Gilles, CHLOUP Roland, BECKER Delphine, PETIT Christian, ETERNACK Sylviane, MANTELET Alain, WOLLJUNG Serge, PIOT Philippe, LOGNON Etienne

Commissaires suppléants :

Domiciliés en dehors de l'intercommunalité : GASCARD Sébastien, MALMONTE Hubert

Domiciliés dans l'intercommunalité : GAUTHIER Gilbert, LHENRY Gérald, SPINELLI Claude, HENNER Christian, LARISCH Jean-Paul, OLEKSIUK Nicolas, PETIT Jean-Claude, URBAN Michel, ZDJELAR Michel, BECKER Aline, MULLER Olivier, ANDRE Marie-Anne, PINTE Audrey, POINSIGNON Marie-Laure, DELHOMME Olivier, ERHARD André, DONDARINI Christine, GLOTTIN Claudine

- Charge le Président de transmettre la liste de ces commissaires à la Direction Régionale des Finances Publiques de Lorraine et du Département de la Moselle.

Fait et délibéré à Pange, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 22 juillet 2014

Le Président
R. CHLOUP

10) Travaux.- Formation pour l'obtention du certificat individuel professionnel (ancien Certiphyto).

Le décret du 18 octobre 2001 rend obligatoire dès le 1^{er} octobre 2014 la détention d'un certificat individuel pour tout utilisateur de produits phytosanitaires, ainsi que pour les utilisateurs en prestation de service, les vendeurs et les conseillers, à titre professionnel. L'objectif du certificat est de sécuriser et de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

Le certificat individuel est obligatoire pour les responsables (applicateur) et les agents techniques (applicateur opérationnel) des collectivités territoriales. Il devra obligatoirement être présenté lors de tout achat de produits phytosanitaires en vue d'un usage professionnel.

Il est valable 5 ans pour les catégories autres que les exploitations agricoles.

Pour faciliter les démarches d'obtention du certificat pour les responsables et agents techniques concernés du territoire intercommunal, les Commissions «Mutualisation des services » et « Travaux dans les communes, prestations de services », réunies le 26 juin 2014, proposent d'organiser une formation dans les locaux de la CCPP, en salle, en septembre 2014 probablement. Cette formation serait dispensée sur 2 jours pour un groupe de 8 à 20 personnes.

Cette formation serait prise en charge par la CCPP et pourrait être renouvelée si nécessaire, en fonction du nombre de personnes intéressées.

Le Bureau communautaire,

Entendu cet exposé,

Considérant le montant des formations dispensées par différents organismes pour l'obtention du certificat individuel professionnel,

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE :

- Décide de retenir la FREDON Lorraine pour assurer la formation des personnes intéressées des collectivités de la CCPP, pour un montant de 1 900 € par session de 2 jours de formation (groupe de 20 personnes) ;
- Décide de prendre en charge les frais de formation et de repas des participants (repas : environ 15€/personne/jour).

Fait et délibéré à Pange, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 22 juillet 2014

Le Président
R. CHLOUP

11) Subventions.- Formulaire type de demande de subvention.

Afin de faciliter le traitement des demandes de subventions réceptionnées par la CCPP, la Commission « Développement touristique, vie associative et culturelle » a travaillé sur un dossier type de demande de subvention pour les communes membres et les associations locales, et une fiche type de décision pour la commission.

Le Bureau communautaire,

- Vu l'avis favorable de la Commission « Développement touristique, vie associative et culturelle » réunie le 30 juin 2014,

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE :

- Adopte le formulaire type de demande de subvention et la fiche type de décision, annexés à la présente.

Fait et délibéré à Pange, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 22 juillet 2014

Le Président
R. CHLOUP

12) Subventions.

Le Bureau communautaire,

- Vu sa délibération n°B 2014/103 du 5 juin 2014 approuvant le nouveau règlement d'octroi des subventions communautaires,
- Vu les demandes de subvention formulées par le Centre Culture et Loisirs de Courcelles-Chaussy et l'association OGY Bouge ! de Ogy,
- Vu l'avis de la Commission « Développement touristique, vie associative et culturelle » réunie le 30 juin 2014,

APRES DELIBERATION :

Par 15 voix pour et 1 contre (M. VOITURET) :

- Décide de ne pas donner suite à la demande de subvention formulée par l'association OGY Bouge ! de Ogy,

A l'unanimité :

- Décide d'allouer 400 € au Centre Culture et Loisirs (CCL) de Courcelles-Chaussy, dans le cadre de « Randonnées sans frontières – Sur le chemin des Huguenots » qu'il organise le 7 septembre 2014.

Fait et délibéré à Pange, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 22 juillet 2014

Le Président
R. CHLOUP

13) Commissions.- Mise à jour de la composition des commissions de travail.

Le Bureau communautaire,

- Vu la délibération du Conseil communautaire n°C 2014/202 du 29 avril 2014 fixant les 13 nouvelles commissions de travail,
- Vu les nouveaux membres inscrits dans différentes commissions,

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE :

- Arrête comme suit la composition des 13 commissions de travail (hors commission d'appels d'offres) :

Libellé	Rapporteur	Membres
1/ Personnel communautaire	Jean-Marie GORI	(l'ensemble des Vice-présidents) Mme BECKER Delphine, MM. GULINO Eric, MESSIN Hervé, MULLER Fabrice, PETIT Christian, WOLLJUNG Serge
2/ Finances	Hervé MESSIN	MM. GAUTHIER Gilbert (Coincy), LHENRY Gérald (Pange), LOGNON Etienne, SPINELLI Claude
3/ Aménagement de l'espace, loi Alur	Eric GULINO	Mme BECKER Aline (Montoy-Flanville), MM. LOGNON Etienne, MULLER Olivier (Courcelles-sur-Nied), PETIT Christian, PIOT Philippe
4 / Urbanisme, instruction des permis de construire (dont SIG)	Jean-Marie GORI	Mmes ANDRE Marie-Anne (Servigny-lès-Raville), BECKER Aline (Montoy-Flanville), PINTE Audrey, POINSIGNON Marie-Laure (Sanry-sur-Nied), MM. DELHOMME Olivier (Coincy), ERHARD André (Raville), MULLER Fabrice, MUNIER Lucien, PETIT Christian
5/ Développement économique (dont NTIC)	Hervé MESSIN	MM. ANDREZ Guy, BIR Dominique, HENNER Christian, LARISCH Jean-Paul, LOGNON Etienne, OLEKSIUK Nicolas, PETIT Jean-Claude, URBAN Michel (Raville), ZDJELAR Michel
6/ Développement touristique, vie associative et culturelle	Fabrice MULLER	Mmes DONDARINI Christine (Coincy), GLOTTIN Claudine, LABRIET Claudine, MM. GORI Jean-Marie, LEIDELINGER Jean-François, MESSIN Hervé, SALGADO Jean-François (Montoy-Flanville), WOLLJUNG Serge
7/ Mutualisation des services	Fabrice MULLER	Mme BECKER Delphine, MM. DOSDAT Patrice (Maizeroy), GORI Jean-Marie, GULINO Eric, MESSIN Hervé
8/ Services à la personne	Serge WOLLJUNG	Mmes ALBRECHT Raymonde (Retonfey), BURGER Nicole, MACOUIN Martine (Maizeroy), RAVAINÉ Isabelle, MM. BERTRAND Dominique, MULLER Fabrice, MUNIER Lucien
9/ Travaux dans les communes, prestations de services	Delphine BECKER	MM. ARTUR Olivier, BIR Dominique, HENNER Christian, HERENCIA Michel, LEIDELINGER Jean-François, MULLER Fabrice, NEGRIER Alain (Marsilly)
10/ Environnement	Christian PETIT	Mmes PINTE Audrey, REISER LAGRUE Armelle, MM. BECKER François, DOYEN Marcel, MESSIN Hervé, PETIT Jean-Claude, POIRIER Michel (Servigny-lès-Raville), SORDET Alain (Marsilly)
11/ Gestion des milieux aquatiques	Delphine BECKER	Mmes GAUTIER Marina (Montoy-Flanville), GLOTTIN Claudine, RASQUIN Peggy, M. DOSDAT Patrice (Maizeroy)
12/ Assainissement	Eric GULINO	Mmes RIBEIRO Marie, HAENNEL Nathalie (Bazoncourt), MM. BASTIEN Charles (Marsilly), GAUTIER Jean-Marie, GREBIL Alain (Courcelles-sur-Nied), LARISCH Jean-Paul, LEIDELINGER Jean-François, MESSIN Hervé, MULLER Olivier (Courcelles-sur-Nied), MUNIER Lucien, OLEKSIUK Nicolas, PILLOT Alain (Retonfey), PIOT Philippe
13/ Communication	Serge WOLLJUNG	Mmes BECKER Delphine, FRANCOIS Andrée (Montoy-Flanville), MACOUIN Martine (Maizeroy), MM. LARISCH Jean-Paul, SPINELLI Claude, ZDJELAR Michel

Fait et délibéré à Pange, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 22 juillet 2014

Le Président
R. CHLOUP